

Les personnes handicapées et l’emploi

Chiffres-clés - juin 2019

Ce document présente les dernières données disponibles relatives à l’emploi des personnes handicapées dans les secteurs public et privé.

L’Agefiph et le FIPHFP agissent pour l’insertion et le maintien dans l’emploi des personnes handicapées.

# Missions

## Agefiph

Association de gestion du fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées.

Issue de la loi du 10 juillet 1987, l’Agefiph vise à développer l’emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. L’offre de services et d’aides financières s’adresse aux personnes handicapées et aux entreprises privées, quelle que soit leur taille.

## FIPHFP

Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Issu de la loi du 11 février 2005, le FIPHFP a une double vocation :

* favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques ;
* aider à leur maintien dans l’emploi.

# 1. Les personnes handicapées et l’emploi

988000 personnes handicapées sont en emploi.

2,8 millions de personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées[[1]](#footnote-1) soit 7% des 15-64 ans.

1400 établissements et services d’aide par le travail (Esat) en 2016 emploient 122600 personnes (source : Dares).

800 entreprises adaptées (EA) en 2018 emploient 32000 salariés, dont 26000 en situation de handicap (source : Unea)

## Personnes en emploi

(source : Enquête emploi Insee 2018)

* 50% sont des femmes (48% pour l’ensemble de la population)
* 44% ont 50 ans et plus (30% pour l’ensemble de la population)
* 34% travaillent en temps partiel (18% pour l’ensemble de la population)

### Répartition des personnes en emploi (données 2015)

* Secteur public : 22%
* Secteur privé : 70%
* Indépendants : 8%

## Demandeurs d’emploi

(sources : Insee 2018, Pôle emploi 2018)

* 515531 demandeurs d’emploi handicapés fin 2018[[2]](#footnote-2) (+0,4 % en un an).
* 18% Taux de chômage des personnes handicapées en 2018 (9 % pour l’ensemble de
* la population).
* 50% des demandeurs d’emploi handicapés ont 50 ans et + (26 % pour l’ensemble des demandeurs d’emploi).
* 59% des demandeurs d’emploi handicapés sont au chômage depuis + d’1 an (48 % pour l’ensemble des demandeurs d’emploi).

### Nombre de jours d’ancienneté moyenne au chômage

* 832 jours pour les demandeurs d’emploi handicapés
* 630 jours pour l’ensemble des demandeurs

# 2. La réponse à l’obligation d’emploi

La loi fixe à tout entreprise et établissement public d’au moins 20 salariés une obligation d’emploi de 6 % de personnes handicapées.

##  Secteur privé

(sources : Agefiph et Dares 2016)

* 459100 personnes handicapées présentes dans les entreprises de 20 salariés et + en 2016 (+6% par rapport à 2015).
* 102100 entreprises étaient assujetties à l’obligation d’emploi de personnes handicapées en 2016 (+2% par rapport à 2014).

### Comment les entreprises répondent à l’obligation d’emploi de personnes handicapées

* 41% via l’emploi direct et/ou indirect de travailleurs handicapés + contribution à l’Agefiph
* 34% via l’emploi de travailleurs handicapés uniquement
* 17% via l’emploi directe et indirect de travailleurs handicapés
* 8% sans emploi de travailleurs handicapés (ni direct, ni indirect, contribution uniquement)

80% des entreprises de 20 salariés et + emploient au moins une personne handicapée.

8% des entreprises satisfont à leur obligation d’emploi uniquement par la contribution

à l’Agefiph.

3,8%, c’est le taux d’emploi direct[[3]](#footnote-3) de personnes handicapées en 2016 dans les entreprises privées, soit +0,5 points par rapport à 2014

### Les personnes handicapées dans les entreprises de 20 salariés et plus

* 52% ont 50 ans et + (27 % pour l’ensemble des salariés).
* 45% sont des femmes (42 % pour l’ensemble des salariés).
* 41% sont ouvriers (29 % pour l’ensemble des salariés).
* 28% sont à temps partiel (14 % pour l’ensemble des salariés).

### La contribution annuelle à l’Agefiph

En 2018, 41837 entreprises privées ont versé une contribution à l’Agefiph pour un montant total de 426,3 millions d’euros.

## Secteur public

(source : FIPHFP)

250760 personnes handicapées travaillent dans la fonction publique

5,61%, c’est le taux d’emploi[[4]](#footnote-4) de personnes handicapées en 2016 pour l’ensemble des employeurs publics :

* 4,65 % - État, établissements publics nationaux et organismes consulaires
* 5,67 % - Fonction publique hospitalière
* 6,76 % - Fonction publique territoriale

### Répartition des personnes handicapées travaillant dans la fonction publique

* 21 % pour la fonction publique hospitalière
* 36 % pour l’État, les établissements publics nationaux, les organismes consulaires
* 43% pour la fonction publique territoriale

### La contribution annuelle au FIPHFP

En 2018, les établissements publics ont contribué au FIPHFP pour un montant total de 113 millions d’euros.

# 3. Les moyens mobilisés en faveur de l’emploi

## Mobilisation des contrats aidés par l’État

(source : Dares 2018)

Destinés à l’ensemble des publics en difficulté d’insertion, les contrats de travail aidés par l’État s’adressent notamment aux personnes handicapées.

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés en 2018, sont mis en place les Parcours emploi compétences (PEC). Les PEC renvoient au cadre juridique des Contrats uniques d’insertion – Contrats d’accompagnement dans l’emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand.

21380 CUI-CAE signés par des personnes handicapées en 2018., soit -41 % par rapport

à 2017, soit 16,5 % du total des contrats signés

## Services et aides financières de l’Agefiph

(source : Agefiph 2018)

223000 interventions financées ou soutenues (+2% en 2018) :

116774 interventions auprès des entreprises :

* 56% en insertion dans l’emploi
* 22% en maintien dans l’emploi
* 10% en compensation du handicap
* 8% en formation
* 4% en mobilisation du monde économique

218645 interventions auprès des personnes handicapées

* 39% en insertion dans l’emploi
* 26% en compensation du handicap
* 23% en préparation à l’emploi et formation
* 12% en maintien dans l’emploi

435,5 millions d’euros, c’est le montant engagé par l’Agefiph en 2018 pour soutenir l’emploi

des personnes handicapées.

### Une nouvelle offre de services et d’aides financières

Depuis le début de l’année 2018, l’Agefiph met à disposition des entreprises et des personnes handicapées une offre de services et d’aides financières plus simple, plus lisible et plus opérationnelle.

À découvrir sur agefiph.fr

## Financements et interventions du FIPHFP

### Des aides ponctuelles

Financées au cas par cas, les aides ponctuelles peuvent bénéficier à tous les employeurs publics, y compris ceux qui emploient moins de 20 agents. Ceux-ci ont accès, via une plate-forme dématérialisée, à un catalogue d’aides permettant de financer, notamment :

* l’adaptation des postes de travail ;
* des actions de formation des travailleurs handicapés ;
* des actions de sensibilisation de personnels.

### Des conventions pluriannuelles

Le FIPHFP propose une démarche de conventionnement pluriannuel aux employeurs qui initient la mise en place d’une politique d’emploi des personnes handicapées visant le taux de 6 % fixé par la loi. Le plan d’action prévu par ces conventions s’appuie sur le catalogue des aides ponctuelles.

46 millions d’euros, c’est le montant total engagé pour les nouvelles conventions signées en 2018 par le secteur public

95 nouvelles conventions ont été signées en 2018 avec des employeurs publics et des centres de gestion de la fonction publique territoriale.

51,35 millions d’euros ont été versés en 2018 aux employeurs publics en cours de conventions.

# 4. Les insertions et les maintiens dans l’emploi

## Recrutements

(sources : Agefiph et FIPHFP 2018)

Les Cap emploi, avec Pôle emploi et les missions locales, accompagnent les demandeurs d’emploi en situation de handicap dans leurs démarches d’accès à l’emploi dans les entreprises privées et les établissements publics. En 2018, les Cap emploi ont étendu leur mission au maintien dans l’emploi.

### Durées des contrats signés dans les secteurs privé et public en 2017

* 16% de CDD de 3 à 6 mois
* 16% de CDD de 6 à 12 mois
* 19% de CDI
* 16% de CDD supérieurs à 12 mois
* 32% de CDD inférieurs à 3 mois

84358 personnes handicapées ont accédé à l’emploi avec l’accompagnement de Cap emploi en 2018, soit +0,2% en 1 an.

### Évolution du nombre de recrutements accompagnés par Cap emploi

* 2015 : 79196
* 2016 : 81328
* 2017 : 84155
* 2018 : 84358 (+0,2% )

### Détails des recrutements accompagnés par Cap emploi

* 81% dans le secteur privé
* 88% dans le tertiaire
* 46% dans les entreprises de moins de 20 salariés
* 52% de femmes
* 37% âgés de 50 ans et +

### Créations d’entreprises

(source : Agefiph)

Les porteurs de projet peuvent bénéficier d’un accompagnement en amont du projet et d’un suivi post-création. Une fois le projet validé, l’Agefiph propose une aide à la création. Une trousse de première assurance (pendant deux ans) permet également de sécuriser l’activité et de protéger le créateur d’entreprise.

3600 créateurs d’entreprises ont été soutenus par l’Agefiph en 2018.

## Maintiens dans l’emploi

(sources : Agefiph et FIPHFP 2017)

Depuis 2018, 98 Cap emploi interviennent dans les secteurs privé et public afin d’aider les employeurs et les salariés à trouver une solution lorsqu’il est constaté une inadéquation entre l’état de santé du salarié et son poste de travail.

19452 salariés ont pu conserver leur emploi en 2018 avec l’appui des Cap emploi, dont 1619 dans le secteur public.

86% des personnes sont toujours en poste six mois après leur maintien dans l’emploi.

### Nombre de salariés maintenus dans l’emploi accompagnés par Cap emploi

* 2015 :19581
* 2016 : 21047
* 2017 : 22168
* 2018 : 19452 (-12%)

### Les personnes maintenues dans l’emploi

* 51% de femmes
* 47% de 50 ans et plus
* 49% de Bac et plus

## Alternance

(sources : Agefiph et FIPHFP)

### Dans le secteur public

Pour les fonctions publiques, le FIPHFP propose des aides incitatives pour favoriser le développement de l’apprentissage. Au total, près de 8136 paiements liés aux contrats d’apprentissage ont été versés depuis 2009 via les aides de la plateforme pour un montant de plus de 27,56 millions d’euros.

1319 paiements liés aux contrats d’apprentissage ont été versés en 2018 par le FIPHFP, pour un montant de 5,19 millions d’euros.

(source : FIPHFP)

### Dans les entreprises privées

Depuis 2013, l’Agefiph a mis en place un plan de développement de l’alternance qui a permis une augmentation de 25 % des contrats signés par des personnes handicapées par rapport à l’année 2012.

Contrat de professionnalisation :

* 35% des salariés ont plus de 45 ans
* 50% sont des femmes
* 50% ont un niveau de formation bac et +

Contrat d’apprentissage :

* 38% d’apprentis ont moins de 18 ans
* 74% sont des hommes
* 15% ont un niveau de formation bac et +

4963 contrats de formation en alternance aidés par l’Agefiph en 2018.

2396 contrats de professionnalisation (+19% par rapport à 2012)

2567 contrats d’apprentissage (+32% par rapport à 2016)

(source : Agefiph)

# Contacts

## Agefiph

192, avenue Aristide Briand

9226 Bagneux

Tél.: 0 800 11 10 09

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## FIPHFP

12, avenue Pierre-Mendès France

75914 Paris cedex 13

Tél.: 01 58 50 99 33

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

1. Personnes bénéficiaires de l’obligation d’emploi détaillée dans l’article L5212-13 du code du travail et notamment les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l’autonomie des personnes handicapées (CDAPH). [↑](#footnote-ref-1)
2. Demandeurs d’emploi inscrits à Pôle emploi et tenus d’accomplir des actes positifs de recherche d’emploi (catégories A, B, C) [↑](#footnote-ref-2)
3. Part des personnes handicapées, calculée en unités bénéficiaires, dans l’effectif des entreprises assujetties à l’obligation d’emploi hors sous-traitance. Les modes de calcul des taux d’emploi sont différents pour les secteurs privé et public et ne peuvent pas être comparés. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les modes de calcul des taux d’emploi sont différents pour les secteurs privé et public et ne peuvent pas être comparés. [↑](#footnote-ref-4)